

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 19 mai 2022

Convocation du 12 mai 2022

Présidence : M. Éric THOMAS

Présents : M. Éric THOMAS (Maire), M. Denis TAVEL, Mme Françoise BUISSET, Mme Denise RANDU et M. Franck GAUDET (Adjoints), M. Stéphane BATISSE, M. Dominique BERNARD, Mme Françoise GAGNEPAIN, M. Éric MERCADO, M. Djamel YANTOUR, M. Julien VERCHERE, Mme Emmanuelle FOURÉ-DELMORME, Mme Elodie MICHON, Mme Magali PONSOT, Mme Stéphanie DUCROZET.

Absent(s) ou excusé(s) : M. Jean-Marc MICHON (adjoint), Mme Mélynda CORDON, M. Yves BERNARDIN, Mme Stéphanie SAVEY.

Secrétaire de séance : Franck GAUDET

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en mairie le 19 mai 2022 à 20h15 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

\*\*\*\*

Le compte-rendu de la réunion du 14 avril 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque.

\*\*\*\*

## I - Finances

Budget principal : décision modificative n° 1

Suite au pré-visa par HELIOS, du budget primitif, il est constaté une erreur de montant sur le compte 002 (excédent de fonctionnement cumulé)

En effet, il est indiqué un montant de 132 287,43€, alors que l'excédent à reprendre devrait être de 132 187,43€ (soit excédent 2021 de 198 498,61€ moins le déficit antérieur de 66 311,18€ = 132 187,43€)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité cette décision modificative, afin de rendre conformes les prévisions aux montants réels des résultats budgétaires :

## Fonctionnement

→ Recettes article 002 (excédent de fonctionnement) : - 100.00 €

→ Dépenses article 022 (dépenses imprévues) : - 100.00 €

## Personnel

a/ Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au 11 juillet 2022

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;  
**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement du Service Technique.

Considérant que le poste 2 est non-pourvu puisque l'adjoint technique territorial est en arrêt pour longue maladie depuis octobre 2021 ;

Considérant que le remplacement est effectué par une personne en contrat intérimaire jusqu'au 10 juillet 2022 ;

Considérant que cette personne est intéressée pour rester sur ce poste, qu'elle a les qualités requises pour cela (savoir-faire et savoir-être), qu'elle est guidée par le 1er agent qui fera valoir ses droits à la retraite en décembre 2023.

Considérant que la création de ce poste génèrera une économie par rapport aux coûts d'un contrat intérimaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte**, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe, catégorie C à temps complet qui modifie ainsi le tableau des emplois au 11 juillet 2022 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux (catégorie C)

Grade : Adjoint technique territorial de 1ère classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3 (mais toujours 2 postes pourvus)

a/ Instauration de la journée de solidarité

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment son article 6 ;

**VU** l'article L. 216-6 du Code du travail ;

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 18 mars 2022 ;

Cette journée de solidarité est incluse dans la durée légale annuelle de temps de travail, qui est de 1607 heures pour un agent à temps complet.

Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Dans la fonction publique territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique. Celui-ci a donné un avis défavorable le 18 mars 2022, à la précédente proposition, à savoir travailler le 11 novembre, pour motif de jour de recueillement plutôt que de travail

Le conseil municipal **approuve**, à l'unanimité, le dispositif suivant :

- la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service pour les agents à temps non complets ou à temps partiel ;
- 1 heure supplémentaire par jour à concurrence de 7h pour les agents à temps complets ;

Sauf décision expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

## **II -Réponse à l'appel d'offres pour les travaux Chemin des buclanes**

Vu les délibérations

→ du 10 juin 2021 par laquelle il a décidé de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation du Chemin des Buclanes

→ du 9 septembre 2021 par laquelle il a retenu la Société Infratech en qualité de Maître d'Oeuvre.

→ du 17 mars 2022 approuvant l'avant-projet.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 11 mai 2022, qui a retenu l'entreprise SOCATRA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité M. le maire à signer les pièces du marché concernant les travaux du chemin des Buclanes avec l'entreprise SOCATRA et tous les documents relatifs à ce marché

## **III -Etude de faisabilité de l'aménagement de la nouvelle voie d'accès route de l'école**

L'Agence Départementale d'Ingénierie a été sollicitée pour réaliser une étude afin d'accompagner la collectivité dans ce projet de nouvelle voie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette étude, à l'unanimité :

☞ **décide** de procéder aux travaux d'aménagement de la nouvelle voie d'accès en vue de la construction d'une résidence seniors, d'une mini-crèche et d'un pôle services ;

☞ **confie** à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage. A cet effet, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir ;

☞ **approuve** l'étude de faisabilité effectuée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain faisant ressortir les coûts estimatifs et indicatifs repris dans le plan de financement ci-après ;

☞ **précise** que l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain sera chargée des prestations suivantes :

- Demandes des subventions
- Programme de MOE : appui technique / appui administratif

☞ **approuve** l'état des dépenses HT ci-dessous qui seront imputées à l'article 2151-184 du budget :

Frais travaux	
Frais d'installation entreprise en charge des travaux	4 000,00 €
Aménagements de voirie : busage fossé, création voie nouvelle, écluse, plateau surélevé	161 000,00 €
Aménagement de modes doux	71 500,00 €
Viabilisation site	68 000,00 €
Total montant travaux estimés	304 500,00 €
Total montant travaux estimés + aléas 10%	334 950,00 €
Frais études annexes	
Géomètre	1 500,00 €
AMO	2 500,00 €
Maître d'oeuvre	18 000,00 €
<b>Montant global opération (travaux + études)</b>	
Montant total HT + aléas	356 950,00 €

☞ **donne et délègue** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### IV -Réfection du sol de la classe maternelle

Suite à la réunion de la commission scolaire du 30 avril 2022, il a été proposé de changer le sol en même temps que la réfection prévue au budget 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité le devis de l'entreprise Gilles WEINBERG.

#### V -Subventions 2022

Le conseil municipal, sur proposition de la commission « Sports, Associations, Culture », réunie le 11 mai 2022, **décide** de verser au titre de 2022 les subventions figurant dans l'annexe ci-dessous.

#### PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2022

Nom de l'organisme	Subventions 2021		Propositions 2022	
<b>ASSOCIATIONS CERTINES</b>				
Sou des Ecoles Classe découverte			3 000,00 €	50€x60 élèves
Amicale Sapeurs Pompiers	1 000,00 €		1 000,00 €	versée
Association des conscrits			1 000,00 €	
Bibliothèque	800,00 €		800,00 €	
Sou des Ecoles Certines	500,00 €		500,00 €	
AJC	500,00 €		500,00 €	
OSR01	500,00 €		500,00 €	
Coopérative scolaire	220,00 €		220,00 €	
Dojo D'Arts Martiaux	200,00 €		200,00 €	
Amicale Donneurs de Sang	200,00 €		200,00 €	
Amicale Boule Certines	150,00 €		150,00 €	
Association Sportive des Buclanes	150,00 €		150,00 €	
Essartines Rando	150,00 €		150,00 €	
F.N.A.C.A.	150,00 €		150,00 €	
Gymnastique volontaire	150,00 €		150,00 €	
Le p'tit abri	150,00 €		150,00 €	
Les 3 coups de balai	150,00 €		150,00 €	
Loisirs Création	150,00 €		150,00 €	
Société de Chasse Certines	150,00 €		150,00 €	
Sports Humour et Loisirs	150,00 €		150,00 €	
Ten'Dances	80,00 €		150,00 €	
Vétérans de Certines	150,00 €		150,00 €	
Sou des Ecoles Certines	416,50 €	Ass scol		
	6 066,50 €	TOTAL	9 720,00 €	
<b>AUTRES</b>				
Croix rouge (Ukraine)			500,00 €	Versée
A.D.M.R. Ceyzériat	450,00 €		450,00 €	3 élèves
A.D.A.P.A.	350,00 €		350,00 €	
Prévention Routière	100,00 €		100,00 €	
MFR La Vernée	20,00 €	1 élève	60,00 €	
AFM Téléthon	50,00 €		50,00 €	
Banque alimentaire de l'Ain	50,00 €		50,00 €	
Docteur Clown	50,00 €		50,00 €	
France ADOT 01	50,00 €		50,00 €	
Les Restos du cœur	50,00 €		50,00 €	
Secours Populaire	50,00 €		50,00 €	
ADAPEI (brioches)	50,00 €		50,00 €	
C.E.C.O.F. Ambérieu	20,00 €	1 élève	40,00 €	
LPPR Villars	20,00 €	1 élève	40,00 €	
MFR Pont de Veyle	20,00 €	1 élève	40,00 €	
BTP CFA	20,00 €	1 élève	20,00 €	
Chambre des métiers	40,00 €	2 élèves		0 élève
MFR Cormaranche	20,00 €	1 élève		0 élève
		TOTAL	1 950,00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>7 476,50 €</b>		<b>11 670,00 €</b>	

## **VII – Recrutement d'un alternant dans le cadre de « terres de jeux 2024 », dynamique sur le territoire en phase avec les JO 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve**, par 15 voix pour et 1 abstention, le recrutement d'un alternant qui serait le relais intergénérationnel, entre les associations, l'école, le centre de loisirs, le CCAS. Ce recrutement serait réalisé par une convention tripartite, entre la commune, l'OSR01 et Sports et métiers 01. Les coûts seront ainsi mutualisés pendant 24 mois sur la base de 15h par semaine.

## **VI -Tirage au sort jury d'assises 2023**

Suite au tirage au sort annuel, d'après la liste électorale, les personnes suivantes sont retenues pour le jury d'assises 2023 :

- Monsieur Gabriel ALCARAZ – 10 le clos fleuri
- Monsieur Aurélien DUROUX – 489 bis chemin du grand Genoud
- Madame Maéva PORROT – Les Prunus

## **VII -Comité de pilotage Dombes**

Vu l'arrêté modifiant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « La Dombes » du 24 novembre 2021 ;  
Julien VERCHERE est désigné représentant élu de la commune et Emmanuelle FOURÉ DELORME est désignée suppléante.

## **VII – Questions diverses**

### Le Conseil Municipal :

- est informé que le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze veut planter 42 km de haies et créer ou réhabiliter 42 mares. Une commission va être créée.
- est informé que le lavoir route de Donsonnas est en cours de rénovation. Deux arbres remplaceront le chêne dont les racines endommagent le lavoir.
- a pris connaissance du compte-rendu de la réunion du 13 mai concernant la révision du PLU : suite de l'étude et analyse du règlement des différentes zones.
- est informé que le COPIL sur PEDT aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> juin à 18h30 en mairie pour faire le bilan et préparer l'avenir.
- est informé que le fleurissement est en cours.
- est informé que les agents techniques ont procédé à la démoustification.
- est informé qu'une charte pour le conseil municipal de jeunes est en cours de rédaction.
- est informé qu'une visite des cuisines de Bourg traiteur sera organisée le mercredi 9 juin à 8h30, pour les élus.
- est informé que les travaux de rénovation de la salle de classe maternelle débuteront dès le 11 juillet.
- est informé que les associations seront conviées à une réunion de préparation du forum des associations le 17 juin. Une formation sur le site internet leur sera proposée.
- est informé qu'une fête de la musique sera organisée au Certinois le 24 juin.
- est informé que la commission des associations et les élus se réuniront pour élaborer le cahier des charges pour « terre de jeux 2024 ».
- est informé que les deux secrétaires administratives seront formées pour l'utilisation du nouveau site internet le 2 juin.
- a pris connaissance de la réunion d'échanges et d'informations du 30 juin sur l'assainissement route du Saix, sur les travaux chemin des Buclanes et le passage en full led.

☞ Séance levée à 22 h 30 ☞

°° 0 °°

Prochaine réunion jeudi 23 juin 2022 à 20h15 en mairie.

Fait à Certines, le 24 mai 2022

  


Le Maire, Éric THOMAS